



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2023, à 10 heures,
au siège du District du Cantal de Football

Ordre du jour : Validation des candidatures pour l'élection au Comité Directeur du District du Cantal de Football lors de l'Assemblée Générale d'automne du 21/10/2023 à RIOM-ès-MONTAGNES

Présents : MM. BOS Guy – DANGUIRAL Jean – GOUDAL Jean-Michel – SOULIER Pierre

En application de l'article 13.3 des statuts du District du Cantal qui précise : «En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche assemblée générale»

Considérant la vacance de deux sièges, le Président a proposé les candidatures des personnes suivantes :

- M. DUFAYET Lionel, n° licence : 530920294
- Madame FAGEOL Sabrina, n° licence : 9603376035

Considérant que les deux candidats ont fourni la déclaration individuelle de non-condamnation,

Considérant que les conditions d'éligibilité générales définies à l'article 13.2 des statuts du District sont remplies,

La Commission juge recevables les candidatures de M. DUFAYET Lionel – 27 rue J.B. Rames 15000 AURILLAC et de Mme FAGEOL Sabrina - Le bourg – 15140 FONTANGES pour être proposées au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale d'automne du District, le 21 octobre 2023.

Le Président,

Pierre SOULIER